

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-R-001

Séance du 28 janvier 2020

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle
Régionale des Isles du Drac pour l'installation de 2 piézomètres**

Lors de la séance du mardi 28 janvier 2020, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac afin d'installer deux nouveaux piézomètres.

Considérant :

1 – les enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable qui motivent ce projet d'installation de deux nouveaux piézomètres ;

2 – les faibles impacts qui pourraient résulter de ces travaux ponctuels réalisés en bordure de pistes de circulation existantes, sur des zones à faibles enjeux ;

le CSRPN émet un avis favorable pour cette demande d'autorisation de travaux dans la RNR des Isles du Drac.

Néanmoins, un des enjeux de connaissance motivant la mise en place de ces deux nouveaux piézomètres porte sur l'efficacité de la barrière hydraulique notamment au droit du puits PR4 localisé en rive gauche du Drac, en marge de la bande active et à l'amont immédiat de la confluence avec la Romanche. A plusieurs reprises, le CSRPN a été saisi pour rendre des avis sur des actions menées en faveur du puits PR4. Si ce dernier a été installé antérieurement à la création de la Réserve, il ressort qu'à chaque fois les interventions ne sont pas neutres pour les enjeux de préservation des dynamiques physiques et biologiques motivant l'existence de la Réserve. A chaque fois, le CSRPN a alerté sur l'intérêt de substituer à ce puits toute autre solution alternative permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable de la métropole grenobloise tant en termes d'efficacité d'exploitation annuelle que de qualité physico-chimique. Compte tenu de ces enjeux de sécurisation, le CSRPN ne peut qu'inviter le gestionnaire à inscrire enfin à l'ordre du jour l'abandon du puits PR4.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

